



**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES**

**(Eau, électricité et ordures ménagères)**

Entre soussignés,

**(EPCI / Commune)**, représenté-e par XXXXXXXXXXXXXXXXX

Et

**Monsieur XXXXXXXXXX**

Le représentant des gens du voyage accueillis, appelés ci-après « les preneurs »,

OBJET :

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en place d’un service de collecte d’ordures ménagères et de fourniture d’eau potable et d’électricité sur le terrain situé xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx à (commune).

# Article 1 : OBLIGATIONS DE L’EPCI

(L’EPCI/la commune) s’engage, pour une durée de XXX jours, à partir **du (date) jusqu’au (date)**

* à mettre à la disposition des preneurs des containers pour les ordures ménagères et à les informer des jours de collecte et de leurs modalités.
* à autoriser les gens du voyage à s’approvisionner en eau et en électricité (sur les branchements indiqués à l'arrivée du groupe).

# Article 2 : OBLIGATIONS DES PRENEURS

Les preneurs s’engagent à séparer les déchets ménagers traditionnels, des déchets provenant des sanitaires chimiques, ainsi qu’à les rassembler, dans des sacs poubelles fermés, dans les containers à ordures mis à leur disposition, à l’entrée du terrain, pour permettre leur collecte.

Tout ce qui est autre que déchet ménager devra être jeté par les preneurs dans la déchetterie la plus proche par leurs propres moyens.

A l’issue de la période précitée, les preneurs devront quitter le terrain et le rendre au propriétaire exempt de tous déchets épars.

Les preneurs s’engagent à disposer du matériel mis à leur disposition en bon père de famille.

Les preneurs sont responsables de tous les accidents ou dommages qui pourraient résulter de leurs activités, conformément au principe général édicté par le code civil (articles 1382 à 1384).

Article 3: CONDITIONS FINANCIERES

Les preneurs s’engagent à verser à (agent ou tiers mandaté par l’EPCI ou la commune) une somme forfaitaire de **XXXX euros** par ménage (caravane double essieux) et par semaine en compensation des prestations « ordures ménagères », « électricité » et « eau », soit …………… € au total pour les ………… ménages recensés le (date) à la signature de cette convention.

Cette somme est payable à la signature de la convention ou au plus tard le (date).

**Fait à XXXXXX le (date).**

Pour l’EPCI/la commune Pour les preneurs